

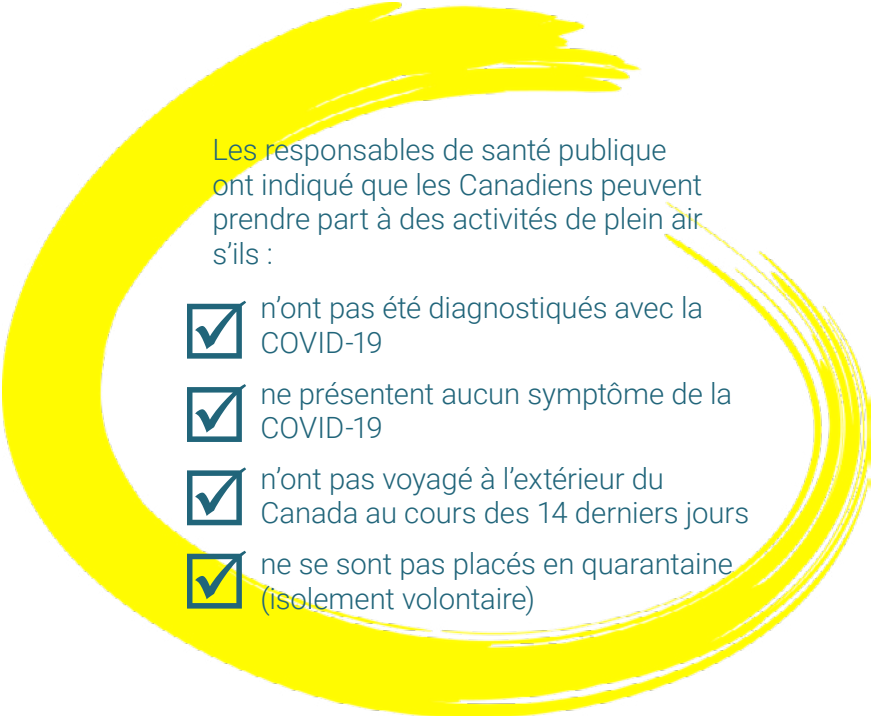
1.1 QUEL EST LE BUT DE CES LIGNES DIRECTRICES?

La pandémie de la COVID-19 a changé la vie de tous les Canadiens. Plus que jamais, les Canadiens se tournent vers leurs sentiers comme source d'activité physique quotidienne, et comme occasion de passer du temps en famille et de bénéficier d'un répit mental. Les sentiers gagneront en importance à mesure que les communautés s'efforceront de relancer leurs économies touristiques locales et tableront sur des alternatives de transport sûres et des infrastructures vertes.

Alors que les provinces et les territoires commencent à rouvrir, les gestionnaires de sentiers et les visiteurs ont besoin de conseils sur la façon dont les sentiers peuvent être exploités, entretenus et appréciés de manière à limiter la transmission de la COVID-19. Le but de ces lignes directrices est de fournir des pratiques opérationnelles et de gestion cohérentes que tous les gestionnaires de sentiers devraient envisager de prendre dans le but d'atténuer le risque de transmission de la COVID-19 en sentier et pour aider les visiteurs à se sentir plus en sécurité lorsqu'ils profitent du sentier.

Les sentiers et le risque qu'ils présentent pour la transmission de la COVID-19 varient considérablement d'un bout à l'autre du pays. Étant conscient de cela, ces lignes directrices permettent aux gestionnaires-opérateurs de sentiers d'évaluer le risque relatif de transmission de la COVID-19 dans l'environnement de leurs sentiers respectifs, et de déterminer les outils de gestion et les lignes directrices les plus applicables.

Sauf indication contraire, les lignes directrices décrites dans ce document s'appliquent à toutes les catégories de sentier (corridors verts, usages mixtes, motorisées, voies navigables) et à toutes les situations géographiques (avant-pays, milieu de pays, arrière-pays).



Les responsables de santé publique ont indiqué que les Canadiens peuvent prendre part à des activités de plein air s'ils :

- n'ont pas été diagnostiqués avec la COVID-19
- ne présentent aucun symptôme de la COVID-19
- n'ont pas voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours
- ne se sont pas placés en quarantaine (isolement volontaire)